

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2023

RELATIVE AU CONTENTIEUX DU STATIONNEMENT PAYANT - (N° 736)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL16

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« prévue »

les mots :

« prévus respectivement au II et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.